



# Environnement



Crédit photo : XXI Communication

FEDER

## RÉAMÉNAGEMENT DES BERGES DU CHER

*Un vaste projet d'aménagements des berges du Cher afin de créer une centralité au sein de la ville de Montluçon permettant de fédérer et de rassembler la population.*

Le projet porté par la Commune de Montluçon consiste en l'aménagement des Berges du Cher à Montluçon dans l'Allier en 2 phases successives : précisément de la place Louis-Bavay et de la rue Paul-Constans (phase 1) puis du quai Rouget-de-Lisle et de la Place Fargin-Fayolle (phase 2). Il s'agit de financer les travaux d'amélioration de l'environnement, complémentaires aux aménagements urbains (trames vertes et bleues en ville). Ces deux phases marquent le début d'un vaste projet d'aménagements des espaces publics entre le Pont Saint Pierre et le Pont du Châtelet qui s'inscrit dans un Plan Guide d'Urbanisme. Ces aménagements ont comme ambition de créer une centralité au sein de la ville permettant de fédérer et de rassembler la population.

Les travaux de reconfiguration des Places Louis-Bavay et Fargin-Fayolle, espaces non organisés et dédiés aujourd'hui au stationnement, permettront de créer un jardin public. L'objectif est de revaloriser cet espace public tout en s'inscrivant dans un projet global d'ouverture d'espace urbain par la réalisation d'un parcours de promenade jalonné d'une succession de jardins entre berges. Les travaux de requalification de la voirie existante, Rue Paul-Constans et quai Rouget-de-Lisle, permettront de créer des espaces pour la mobilité douce en tenant compte du plan de déplacement piétons-cyclistes. Ce changement vers le front bâti diminuera la place de la voiture sur ces axes et permettra ainsi de libérer un espace conséquent en lien avec les berges du cher. Une piste cyclable sera également réalisée le long du quai Rouget-de-Lisle.

Le projet global des Berges du Cher est de créer un lien urbain, paysager, de socialisation entre les deux rives, entre les deux « villes », entre les deux histoires. Il vise à aménager un espace apaisé afin que la population s'approprie de nouveau la rivière, une des bases identitaires du bassin montluçonais.

**L'Union européenne soutient, en Auvergne-Rhône-Alpes, les actions d'amélioration de l'environnement urbain par la réhabilitation d'espaces dégradés.**

PO FEDER/FSE-IEJ AUVERGNE  
2014-2020

ALLIER, MONTLUÇON (03)

COMMUNE DE MONTLUÇON

FEDER : 2 784 693 €  
Région AuvRA : 331 715 €  
Total projet : 3 870 510 €

RECONFIGURER DES ESPACES PUBLICS POUR CRÉER UN JARDIN PUBLIC  
REQUALIFIER DES VOIRIES  
CRÉER UNE PISTE CYCLABLE  
AMÉLIORER LE PAYSAGE URBAIN

Réalisation du projet :  
Phase 1 :  
**AVRIL 2018 – SEPTEMBRE 2021**  
Phase 2 :  
**AVRIL 2019 – SEPTEMBRE 2021**

[www.cmontlucon.fr](http://www.cmontlucon.fr)

